

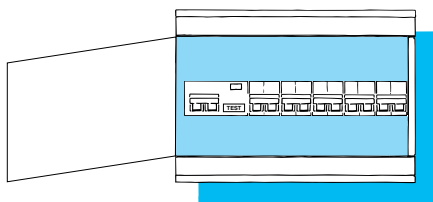
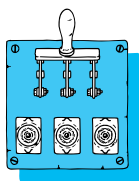
Sommaire



Electricité

1. Prise de terre
2. Sécurité du matériel électrique
3. Tableaux de répartition
4. Différentiels
5. Fusibles et disjoncteurs
6. Canalisations
7. Prises - Interrupteurs et éclairage
8. Salles de bains - Douches
9. Eclairage TBTS
10. Anciennes installations électriques
11. Obligations
12. Dossier électrique
13. Distribution d'électricité sur chantier
14. Contrôle

Sécurité, fiabilité, économie, confort et souplesse sont autant de critères qui permettent de juger de la qualité d'une installation électrique. Les techniciens doivent en tenir compte au moment de réaliser une nouvelle installation ou de rénover une installation existante. Nombre d'installations présentent des risques d'incendie et d'électrocution. En outre, elles ne sont pas toujours adaptées aux besoins actuels et futurs.



Anciennes installations

Nouvelles installations

4

C'est en sa qualité d'organisme de contrôle agréé que AIB-VINÇOTTE Belgium (AVB) vous propose ce guide pratique, qui contient divers commentaires sur les différents articles du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

Le RGIE énonce les règles de sécurité qui s'appliquent à toute installation neuve, à toute modification ou extension notable d'une installation existante, ainsi qu'à toutes les installations existantes.

Avant de vous plonger dans ce guide, lisez les trois conseils précieux ci-dessous :

- Pensez à votre confort. Tenez compte de vos besoins actuels et futurs. Veillez à installer suffisamment de circuits, prises, etc.
- Informez-vous auprès de votre distributeur ou installateur quant aux particularités locales, telles que les raccordements monophasés ou triphasés, les raccordements aériens ou souterrains, le compteur kWh et le boîtier, le type de câble, etc.
- Confiez la réalisation de votre installation à un spécialiste. Refusez tout bricolage ou solution de fortune, car il y va de votre sécurité.



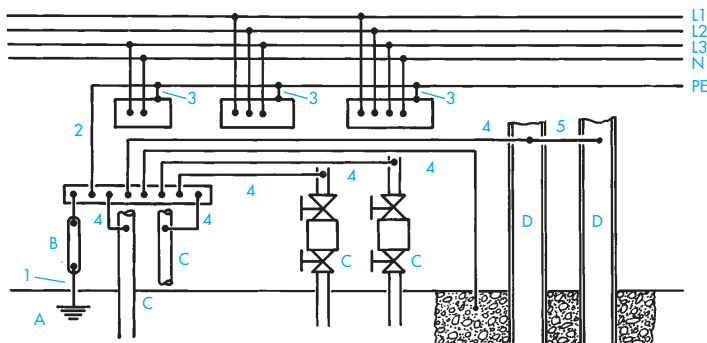
1. Prise de terre

■ Généralités

Le but de la prise de terre est d'écouler les courants de défaut vers la terre. En l'absence d'une prise de terre efficace, tout ou partie du courant de défaut s'écoulera au travers de la personne en contact avec l'appareil défectueux, ce qui peut être mortel.

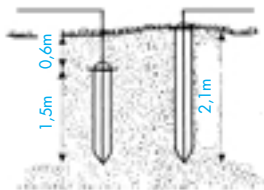
Lors de l'examen avant mise en service, l'organisme agréé mesure la résistance de la dispersion de la prise ou de la boucle de terre. Cette résistance ne peut être supérieure à 30Ω ou, moyennant mesures complémentaires, supérieure à 100Ω (voir point 4 «Différentiels»).

■ Dispositions



- A. Prise de terre ou boucle de terre
 - B. Coupe-terre (Système de déconnexion)
 - C. Eléments conducteurs étrangers (gaz, eau, chauffage central)
 - D. Charpente métallique bâtiment
1. Conducteur de terre
 2. Conducteur de protection principal
 3. Conducteur de protection
 4. Liaison équipotentielle principale
 5. Liaison équipotentielle supplémentaire

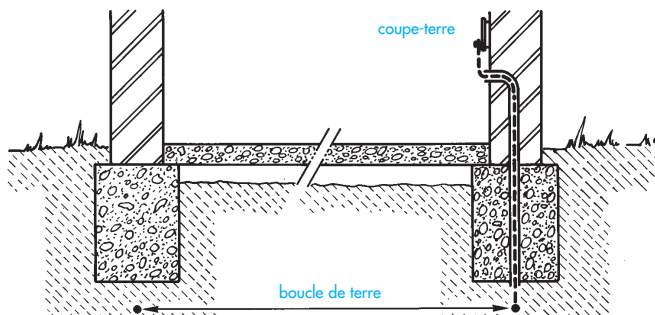
■ Prise de terre



Pour bâtiments existants.

Un ou plusieurs éléments conducteurs enfouis dans le sol et reliés entre eux, qui établissent un raccordement électrique avec la terre.

■ Boucle de terre



Pour toutes les nouvelles constructions dont une partie ou la totalité des fondations ont plus de 60 cm de profondeur, il y a lieu de prévoir à fond de fouille une boucle de terre de 35 mm² de section, en cuivre ou cuivre plombé, de section ronde et pleine. Les extrémités de la boucle de terre doivent rester accessibles en permanence. Si cette boucle se compose de plusieurs conducteurs placés en série, les raccordements de chaque conducteur doivent être visitables.

■ Conducteur de terre

Conducteur qui raccorde la borne de terre principale avec la prise de terre.

Conducteur (vert-jaune)	Section minimum
Conducteur de terre	16 mm ²
Conducteur principal de protection	6 mm ²
Liaisons équipotentielles principales	6 mm ²
Liaisons équipotentielles supplémentaires	4 mm ² (*)
Conducteur de protection prises	2.5 mm ²
Conducteur de protection éclairage	1.5 mm ²

(*) Protection mécanique (ex. tube) : 2,5 mm² — Absence de protection mécanique : 4 mm²

■ Conducteur de protection

Le conducteur de protection doit être distribué dans l'ensemble de l'installation et aboutir à tous les appareils d'utilisation tels que prises, luminaires, appareils à poste fixe et autres, à l'exception des appareils électriques à très basse tension de sécurité (TBTS).

■ Liaison équipotentielle principale

Pour prévenir le risque d'électrocution, il ne suffit pas d'effectuer une mise à la terre, de prévoir des différentiels ou d'installer un conducteur de protection. Les éléments conducteurs étrangers, susceptibles de propager un potentiel dangereux, doivent être reliés à la terre. En l'absence d'une telle connexion, un défaut dans une canalisation ou dans un appareil peut faire apparaître une tension dangereuse entre, par exemple, le bain et la conduite d'eau.

Chaque immeuble doit être doté d'une liaison équipotentielle qui relie la borne principale de mise à la terre avec les éléments conducteurs étrangers tels que l'eau, le gaz, le chauffage central, etc.

■ Liaison équipotentielle supplémentaire

Dans les salles de bains et salles de douches, tous les éléments conducteurs étrangers et toutes les masses tels que gaz, eau chaude et froide, chauffage central, baignoire, prises, etc. doivent être reliés entre eux, ainsi qu'avec le conducteur de protection.



2. Sécurité du matériel électrique

Seul le matériel offrant toutes les garanties de sécurité peut être utilisé dans une installation électrique. Le matériel électrique conforme à la norme y relative est présumé être sûr. La conformité à la norme est confirmée par une marque de conformité telle que CEBC, VGS, VDE, KEMA, etc. Le matériel de basse tension doit avoir au moins un degré de protection IPXX-B (IP2X) c.à.d. protégé contre les contacts directs.



3. Tableaux de répartition

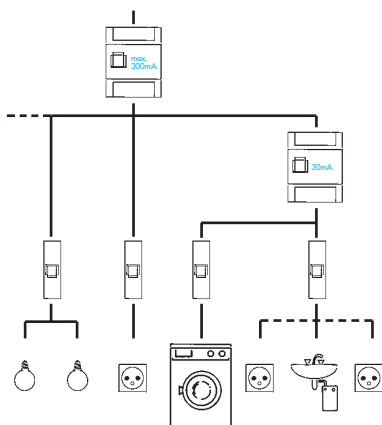
- Classe I (métalliques) ou classe II (double isolement) doivent être dotés d'une cloison arrière et porte.
- Sont incombustibles, non hygroscopiques et possèdent une résistance mécanique suffisante.
- Sont aisément accessibles, placés de préférence à environ 1,5 mètres de hauteur.
- Les raccordements correspondent aux données figurant sur le schéma.
- Lorsque plusieurs tarifs sont utilisés, les appareils de protection correspondants doivent être groupés sur des panneaux distincts et être écartés les uns des autres de 10 cm au moins ou être placés dans des coffrets distincts.
- Les conducteurs souples peuvent être utilisés pour autant que leurs extrémités soient placées dans des embouts sertis ou un système similaire.



4. Interrupteurs différentiel

Le différentiel détecte les courants de fuite s'écoulant vers la terre. Cet appareil offre donc une excellente protection contre les risques d'incendie et d'électrocution, ainsi que contre les consommations inutiles résultant de pertes de courant.

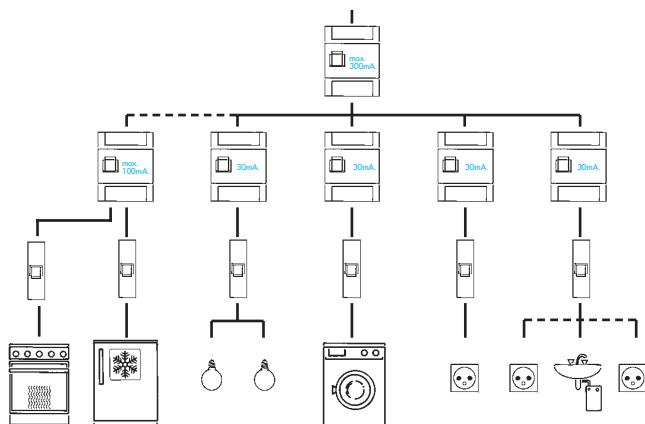
Un différentiel au moins doit être installé à l'origine de l'installation (au cas de plusieurs, prévoir un interrupteur général). Il doit présenter les caractéristiques suivantes :



- Sensibilité maximale de 300 mA (ΔI_n);
- Intensité nominale au moins égal à 40 A (I_n);
- Pouvoir de coupure de 3 kA min / 22,5 kA²s;
- Être de type A (sensible au courant continu pulsé);
- Assurer la fonction de sectionnement;
- Les raccordements doivent être plombables à l'entrée et à la sortie.

Des différentiels supplémentaires doivent être installés dans les cas suivants :

- salles d'eau, machine à laver, séchoir, lave-vaisselle, essoreuse : sensibilité maximale de 30 mA (ΔI_n);
- circuits de résistances de chauffage noyées dans le sol et les matériaux : sensibilité maximale de 100 mA (ΔI_n);
- lorsque la résistance de la dispersion de la prise de terre est comprise entre 30 et 100 Ω (voir schéma ci-après).



5. Fusibles et disjoncteurs

La surcharge ou le court-circuit dans une installation peut provoquer l'incendie lorsque l'intensité nominale des fusibles ou disjoncteurs n'est pas adaptée à la section des conducteurs.

Lorsqu'un fusible ou un disjoncteur a fonctionné, cherchez-en la cause.

Intensité nominale maximale des fusibles et disjoncteurs en fonction de la section des conducteurs

Section en mm ²	Intensité nominale du fusible	Intensité nominale du disjoncteur
1.5	10 A	16 A
2.5	16 A	20 A
4	20 A	25 A
6	32 A	40 A
10	50 A	63 A
16	63 A	80 A
25	80 A	100 A
35	100 A	125 A

mm ²	Couleur
1.5	Orange
2.5	Gris
4	Bleu
6	Brun
10	Vert

Code couleurs des éléments de calibrage, en fonction de la section des conducteurs



6. Canalisations

■ Généralité

La section des conducteurs doit toujours être choisie en fonction de la puissance prévue. Les conducteurs souples peuvent être utilisés pour autant que les fils de leurs deux extrémités soient contenus dans des embouts ou autre système équivalent. Les canalisations électriques doivent être écartées d'au moins 3 cm par rapport aux canalisations non électriques (eau, gaz, etc.).

■ Section minimum

Utilisation	Section min.
Eclairage	1.5 mm ²
Prises	2.5 mm ²
Circuit mixte: éclairage, prises	2.5 mm ²
Circuits de commande, de contrôle et de signalisation	0.5 mm ² (**)
Cuisinière, lessiveuse... triphasé (*)	4 mm ²
Cuisinière, lessiveuse... monophasé (*)	6 mm ²

(*) Sauf (sections plus faibles autorisées) soit : canalisation non encastrée- alimentation par tube d'un pouce - tube de réserve desservant le même endroit.

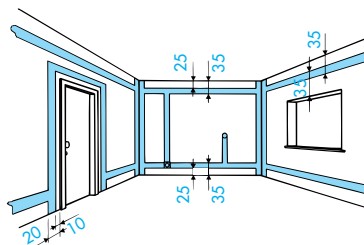
(**) Protection: disjoncteur $I_n = 4A$ ou fusibles $I_n = 2A$.

■ Mode de pose des canalisations à B.T.

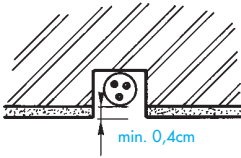
12

Mode de pose	VOB VOBs VOBst	VVB (XVB)	VFVB (XFVB)	VGVB
Dans un tube en plastique ou en métal	oui	oui	oui	oui
Dans des plinthes non métalliques et incombustibles	oui	oui	oui	oui
Pose apparente	non	oui	oui	oui
Encastré dans dans les murs, sans tubes (*)	non	oui	oui	non

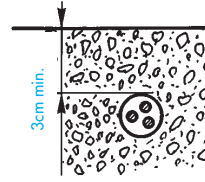
(*) Trajets verticaux et horizontaux.



(*) Dans le mur : 0,4 cm min.



(*) Dans du béton : 3 cm min.



■ Code de couleurs des conducteurs isolés

Bleu	= Neutre
Jaune/Vert	= Terre
Jaune	= Interdit
Vert	= Interdit

S'il n'y a pas de neutre, le bleu peut être utilisé comme phase. AVB préconise de toujours utiliser un bleu dans les circuits bifilaires, même en l'absence de neutre (réseau de 3 x 230 V), de manière à faciliter un passage éventuel en 230/400 V.



7. Prises, interrupteurs et appareils d'éclairage

■ Prises

Le nombre de prises simples ou multiples est limité à 8 par circuit. Dans les circuits mixtes (prises et éclairage), tout point lumineux est assimilé à une prise. Par «point lumineux», il faut comprendre un ou plusieurs luminaires commandés simultanément.

Toutes les prises sont dotées d'une broche de terre raccordée (contact de terre latéral interdit) et sont de type «sécurité enfant» (impossible d'y introduire un objet métallique, tel qu'un fil de fer).

Les prises apparentes sont installées à 15 cm du sol au minimum dans les locaux secs et à 25 cm dans les autres locaux, sauf lors-

qu'elles sont intégrées dans les plinthes ou encore sous certaines conditions pour les prises de sol.

■ Interrupteurs

L'interrupteur de la salle de bains est toujours bipolaire.

Des interrupteurs unipolaires sont utilisés dans les locaux secs ainsi que pour des circuits de commande jusqu'à un courant nominale de 16A (I_n).

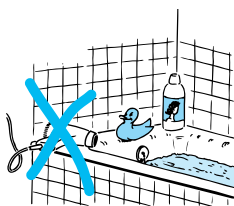
Pour les circuits avec neutre, c'est la phase qui doit être commandée.

■ Eclairage

L'installation électrique doit comprendre au moins deux circuits pour l'éclairage.



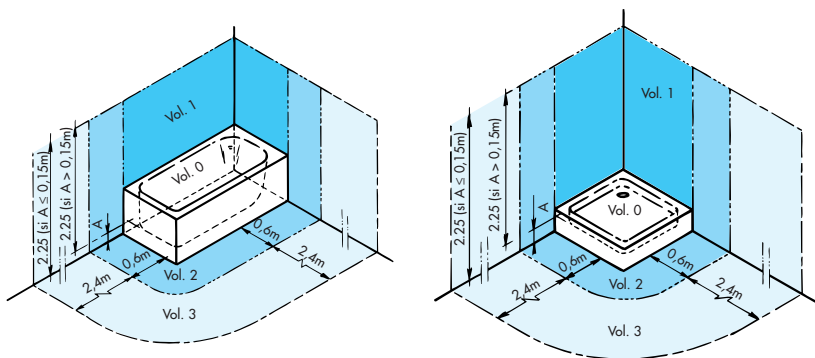
8. Salles de bains et douches



Le risque d'électrocution est élevé dans les salles d'eau en raison de la faible résistance du corps humain lorsqu'il est mouillé ou immergé.

Il est interdit d'installer ou d'utiliser un appareil électrique mobile ou portatif dans un bain ou une douche, ou à proximité immédiate.

Volumes



Matériel électrique autorisé

Volume	Matériel autorisé	Protection
0	aucun
1	Chauffe-eau à poste fixe Alimentation TBTS ≤ 12 V AC Alimentation TBTS ≤ 6 V AC	IP X4 IP X4 IP X0
1 bis	Bains d'hydromassage cf. norme NBN EN-60-335-2-60 ou niveau de sécurité équivalent	IP X4
2	Chauffe-eau à poste fixe Luminaire (hauteur min. 1,6 m) Chauffage et ventilateur fixes (classe II) Prise via transfo (100 W max.) Prise avec différentiel intégré (sensibilité 10 mA) Alimentation TBTS ≤ 12 V AC	IP X4 IP X4 IP X4 IP X1 IP X1 IP X0
3	Matériel électrique divers Alimentation TBTS ≤ 12 V AC	IP X1 IP X0

(TBTS = très basse tension de sécurité)

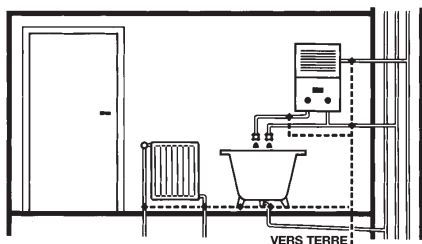
IPX4 : matériel protégé contre les projections d'eau.

IPX1 : matériel protégé contre les chutes verticales de gouttes d'eau.

■ Canalisations

Il ne peut être fait usage de tubes métalliques ou de câbles armés, les canalisations doivent emprunter des trajets horizontaux et verticaux et être exclusivement destinées au matériel électrique installé dans ces volumes.

■ Liaison équipotentielle supplémentaire



Tous les éléments conducteurs étrangers (eau, gaz...) et les masses d'appareils électriques doivent être reliés localement aux conducteurs de protection des circuits aboutissant dans la salle d'eau.

16

■ Chauffage du sol

Les résistances électriques doivent être recouvertes d'un grillage métallique relié à la liaison équipotentielle supplémentaire.



9. Eclairage TBTS

La lampe halogène est le candélabre du 20^{ème} siècle. Elle connaît un succès considérable, tant dans les applications générales que comme éclairage local ou décoratif.

L'éclairage halogène se distingue essentiellement par deux caractéristiques intéressantes : sa longévité et son rendement lumineux.

Pour se prémunir contre l'électrocution, on utilise dans certains environnements une tension réduite, la «Très Basse Tension de Sécurité» (TBTS).

■ Tension maximale en fonction de l'environnement

Situation	Conducteurs isolés	Conducteurs nus
BB1 : peau sèche	≤ 50 V	≤ 25 V
BB2 : peau mouillée	≤ 25 V	≤ 12 V
BB3 : peau immergée	≤ 12 V	≤ 6 V

Malgré le recours à la TBTS, il faut rester attentif au risque d'incendie, et plus particulièrement aux points suivants.

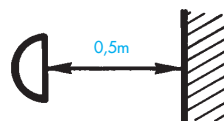
■ Généralités

Utilisez exclusivement du matériel électrique sûr, c'est-à-dire du matériel pourvu d'un label ou d'une référence à une norme. Portez également attention aux conditions d'utilisation prescrites par le fournisseur.

■ Lampes

Ne placez jamais des lampes dans un environnement combustible (bois, isolation, etc.)

Pour prévenir l'incendie, conservez une distance suffisante (par exemple 0,5 m) entre la lampe et les objets éclairés.



■ Transformateurs

Les lampes halogènes à très basse tension ne peuvent être raccordées au réseau d'alimentation public sans interposition d'un transformateur qui convertit le 230 V en tension moins élevée. Ce transformateur doit être de type «transformateur de sécurité». Les transformateurs doivent être installés de telle manière qu'ils restent accessibles et qu'ils soient suffisamment ventilés.

Pour prévenir le risque d'incendie, le transformateur doit être protégé contre la surcharge et le court-circuit du côté secondaire. Certains transfos sont dotés de fusibles ou de disjoncteurs intégrés. Si ce n'est pas le cas, il vous appartient d'installer vous-même une protection adéquate.

Placez le transformateur à proximité de la lampe (pour réduire la chute de tension), en veillant cependant à maintenir une distance suffisante pour que la lampe ne chauffe pas trop le transformateur.





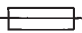
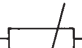
■ Conducteurs

18

La section des conducteurs doit être choisie en fonction de l'intensité maximale de courant et de la chute de tension. Les protections requises contre la surcharge et le court-circuit doivent être installées. Pour information : section nécessaire (mm²) en fonction de la longueur d'un circuit à 12V pour une chute de tension maximale de $\pm 3\%$ et courant nominal de la protection secondaire du transfo.

Puissance de la lampe en W	Courant nominal (A)	Protec. d'intensité nominale max. (A)	2.5 m de long	5 m de long	7.5 m de long	10 m de long	15 m de long
20	1.7	2	1.5	1.5	1.5	1.5	2.5
40	3.3	5	1.5	1.5	2.5	4	6
60	5	6.3	1.5	2.5	4	6	10
80	6.7	10	1.5	4	6	6	10
100	8.3	10	2.5	4	6	10	16
120	10	12	2.5	6	6	10	16
140	11.7	12	4	6	10	16	16
160	13.3	16	4	6	10	16	—
180	15	16	4	10	10	16	—
200	16.7	20	4	10	10	16	—

■ Symboles

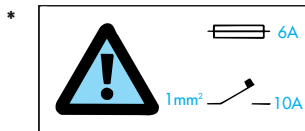
	Transformateur de sécurité non fermé
	Transformateur de sécurité fermé
	Transformateur non-résistant aux courts-circuits
	Transformateur résistant aux courts-circuits
	Fusible à prévoir
	Disjoncteur
	Protection thermique interne non réparable
	Protection thermique interne réparable



10. Anciennes installations électriques

En cas de renforcement du raccordement au réseau d'alimentation dans un bâtiment dont la construction date d'avant le 1er octobre 1981, les prescriptions du RGIE s'appliquent aux anciennes installations, à l'exception des points suivants.

Matériel électrique existant en bon état et mis en oeuvre conformément aux règles de l'art.	admis
Différentiel de type AC et $I_n < 40$ A.	admis
Plombage des différentiels si impossible.	pas nécessaire
Conducteurs électriques de 1 mm^2 min., protégés par fusibles de 6 A ou disjoncteurs de 10 A avec pictogramme *.	admis
Code de couleurs des conducteurs isolés : <ul style="list-style-type: none"> • règles générales ; • jaune/vert comme conducteur actif.. 	<ul style="list-style-type: none"> • pas applicables • interdit
Conduites d'eau, de gaz et autres installées à moins de 3 cm de canalisations électriques.	admis
Conducteur de terre en cuivre de 6 mm^2 au min.	admis
Conducteur de protection : <ul style="list-style-type: none"> • pas prévu dans la canalisation qui alimente des appareils qui ne doivent pas être mis à la terre; • en dehors de la canalisation, s'il n'est pas possible de le placer à l'intérieur. 	admis
Liaisons équipotentielles.	pas imposées
Prises : <ul style="list-style-type: none"> • sans broche de terre, pas du type «sécurité enfant», plus de 8 par circuit; • avec broche de terre non raccordée à un conducteur de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> • admis • interdit
Prises apparentes placées dans des locaux secs à moins de 15 cm de hauteur.	admis



Un seul circuit d'éclairage.	admis
Placement de différentiels supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • pour conducteurs et appareils dans salles d'eau; • pour buanderie; • pour lessiveuse et lave-vaisselle; • interrupteur unipolaire pour l'éclairage dans la salle de bains. 	<ul style="list-style-type: none"> • pas imposé • pas imposé • pas imposé • admis
Canalisations électriques dans les salles d'eau : <ul style="list-style-type: none"> • canalisations existantes; • chauffage noyé dans le sol; • liaisons équipotentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • admis • admis • pas imposées



11. Obligations

Le propriétaire, le gestionnaire et éventuellement le locataire d'une installation électrique sont tenus :

1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
2. de prendre les mesures voulues pour que les prescriptions du RGIE soient respectées en permanence;
3. d'avertir immédiatement la direction «Energie Electrique» du Ministère des affaires Economiques de tout accident dû aux installations électriques survenu aux personnes;
4. de contrôler régulièrement (tous les mois) le bon fonctionnement des différentiels en agissant sur les boutons test;
5. de détenir le dossier électrique (schémas, rapports de l'organisme de contrôle...).



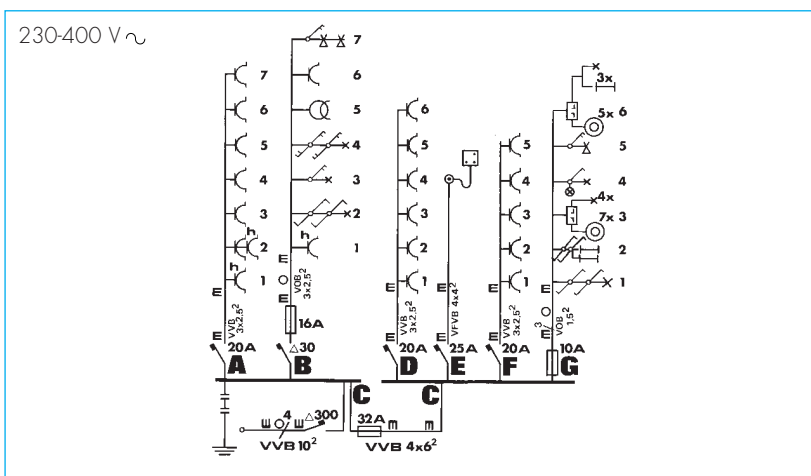
12. Dossier électrique

Le dossier électrique, qui doit être en possession du propriétaire et éventuellement du locataire, comprend, outre les rapports d'inspection, les schémas unifilaires et les schémas de position.

Les schémas doivent être présentés en trois exemplaires à l'organisme de contrôle.

Ils contiennent toutes les informations voulues, comme illustré ci-dessous :

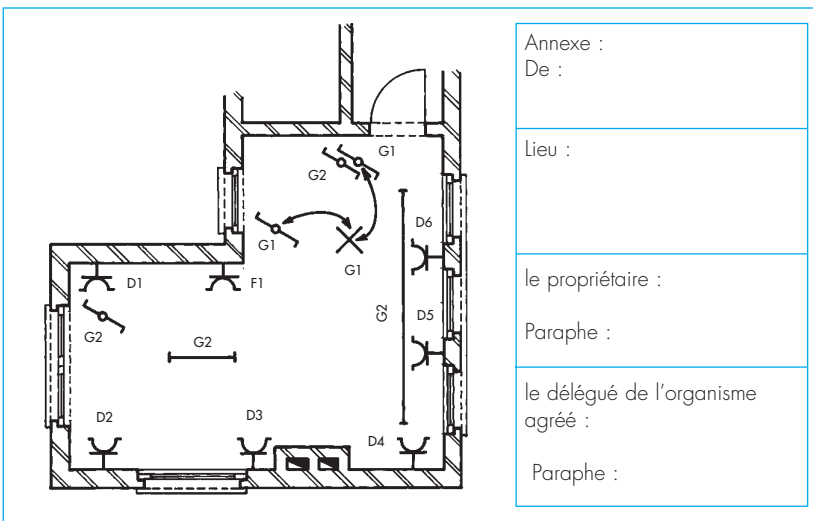
■ Exemple de schéma unifilaire



Adresse de l'installation

L'installateur	Pour l'organisme de contrôle agréé	Le propriétaire
Nom	Nom	Nom
TVA (ou n° C.I. + date)	Signature	Adresse
Signature	Date	Signature
Date		Date
nombre d'annexes :		

■ Exemple de schéma de position

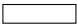
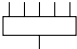


■ Symboles

A. Généralités

- Courant continu
- ~ Courant alternatif (symbole général)
- ¹~ Courant alternatif monophasé
- ³~ Courant alternatif triphasé

B. Appareillages électriques

-  Représentation générale d'un tableau, d'un coffret électrique
-  Exemple de tableau, de coffret de répartition avec 5 canalisations
- Boîte, boîte d'encastrement. Symbole général



Boîte de raccordement, de dérivation



Coffret de branchement



Barette de terre

C. Canalisations



Canalisation. Symbole général



Canalisation souterraine



Canalisation aérienne



Canalisation dans un conduit



Exemple d'un faisceau de six conduits



Canalisation encastrée dans une paroi



Canalisation apparente posée sur une paroi



Canalisation placée dans un conduit encastré dans une paroi



Deux canalisations



(n) canalisations



Canalisation à 3 conducteurs



Canalisation à (n) conducteurs

Remarque : (n) indique toujours le nombre total de conducteurs, y compris le conducteur neutre éventuel et le conducteur de protection.

Exemples :



Câble VVB à 4 conducteurs (conducteur neutre éventuel et conducteur de protection compris) de 4 mm² de section placé dans un tube encastré dans une paroi.



Câble VVB à 3 conducteurs de 2,5 mm² de section fixé en apparent sur une paroi



4 conducteurs VOB de 2,5 mm² de section , placés dans un tube encasté dans une paroi

D. Dispositifs de protection



Coupe-circuit à fusible



Coupe-circuit à fusible d'une intensité nominale de 16 A



Interrupteur automatique ou disjoncteur

Les lettres majuscules inscrites à côté de ce symbole spécifient le mode de fonctionnement du disjoncteur. On emploie à cet effet :

- la lettre M pour le déclencheur à maxima de courant
- la lettre O pour le déclencheur à manque de tension
- la lettre Δ pour le disjoncteur de terre à relais différentiels

Lorsque le disjoncteur est muni de plusieurs déclencheurs fonctionnant dans des conditions différentes, on sépare les inscriptions correspondantes par le signe + (le nombre de pôles protégés par des déclencheurs est inscrit en indice).



disjoncteur tripolaire muni de deux déclencheurs à maxima de courant et d'un déclencheur à manque de tension



Dispositif de protection à courant différentiel résiduel, $\Delta I_n = 300$ mA








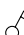
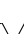








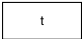
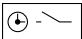

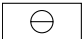

Petit disjoncteur, $I_n = 20$ A



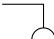
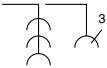

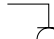



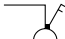

Prise de terre, mise à la terre

E. Interrupteurs

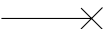


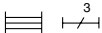

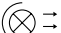
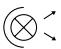


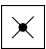
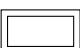
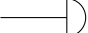
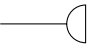
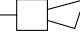



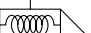
	Interrupteur. Symbole général
	Interrupteur à lampe témoin. Cette lampe brille en permanence et sert à retrouver l'interrupteur dans l'obscurité
	Interrupteur unipolaire à ouverture retardée
	Interrupteur bipolaire
	Interrupteur tripolaire
	Commutateur unipolaire (double allumage: pour établir ou interrompre séparément deux circuits d'un seul endroit)
	Interrupteur unipolaire va-et-vient (à deux directions: pour établir ou interrompre un circuit de deux endroits différents)
	Interrupteur bipolaire va-et-vient (à deux directions)
	Commutateur intermédiaire pour va-et-vient (multidirections: associé à deux interrupteurs va-et-vient aux deux extrémités, il permet d'établir ou d'interrompre un circuit d'un nombre quelconque d'endroits)
	Gradateur
	Interrupteur unipolaire à tirette
	Interrupteur unipolaire à lampe de signalisation. La lampe brille lorsque l'appareil desservi est en service
	Bouton poussoir
	Bouton-poussoir à lampe témoin. Pour retrouver le bouton-poussoir dans l'obscurité
	Bouton-poussoir à accès protégé (vitre à briser)

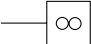

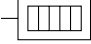
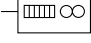



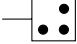
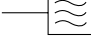
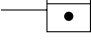


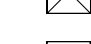
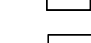




	Minuterie
	Interrupteur horaire
	Télérupteur
	Thermostat
	Contrôleur de ronde ou dispositif de verrouillage électrique par serrure

F. Prises de courant

	Socle de prise de courant. Symbole général.
	Socle pour plusieurs prises de courant (3 dans l'illustration)
	Socle de prise de courant semi-étanche, étanche ou hermétique
	Socle de prise de courant avec contact pour conducteur de protection
	Socle de prise de courant avec protection «enfant»
	Socle de prise de courant avec contact pour conducteur de protection et avec protection «enfant»
	Socle de prise de courant avec interrupteur bipolaire
	Socle de prise de courant avec interrupteur bipolaire de verrouillage
	Socle de prise de courant avec transformateur de séparation des circuits (par exemple: prise pour rasoir)

G. Appareils d'utilisation

	Point d'attente d'appareil d'éclairage, représenté avec canalisation. Point lumineux.
	Point d'attente d'appareil d'éclairage en applique murale.
	Luminaire à fluorescence, symbole général.
	Luminaire à trois tubes fluorescents
	Projecteur, symbole général
	Projecteur à faisceau peu divergent
	Projecteur à faisceau divergent
	Luminaire avec interrupteur unipolaire incorporé
	Appareil d'éclairage de sécurité sur circuit spécial
	Bloc autonome d'éclairage de sécurité
	Appareil auxiliaire pour lampe à décharge Note : utilisé exclusivement lorsque cet appareil n'est pas incorporé au luminaire
	Sonnerie
	Vibreux, trembleur
	Trompe, corne
	Sirène
	Horloge
	Horloge-mère
	Gâche électrique de porte

	Ventilateur (représenté avec canalisation électrique)
	Appareil de chauffage
	Appareil de chauffage à accumulation
	Appareil de chauffage à accumulation avec ventilateur incorporé
	Chauffe-eau électrique
	Chauffe-eau à accumulation
	Appareil électroménager fixe, symbole général
	Cuisinière électrique
	Four à micro-ondes
	Four électrique
	Lessiveuse
	Séchoir
	Lave-vaisselle
	Frigo
	Congélateur, surgélateur
	Moteur
	Transformateur
	Compteur



13. Distribution d'électricité sur le chantier

Les armoires électriques de chantier sont utilisées comme raccords temporaires, afin d'approvisionner en électricité les grues, les bétonnières, les perceuses, etc.

■ Le coffret de chantier présente les caractéristiques suivantes :

- matériel non-combustible correctement fixé
- niveau de protection : IP44 minimum (étanche aux projections d'eau) pour installation en extérieur
- possibilité de fermeture à clé pour les installations accessibles
- un interrupteur différentiel général d'une sensibilité maximale de 300 mA (ΔI_n) et d'une intensité nominale au moins égal à 40 A (I_n)
- protections adaptées en fonction des canalisations et prises
- protection contre le contact avec des éléments sous tension
- pictogramme d'avertissement d'un danger électrique

Par ailleurs, il est indispensable de prendre contact avec la société distributrice d'électricité, afin de s'informer des exigences complémentaires éventuelles applicables aux coffrets de chantier (par exemple : concernant le montage du compteur kWh).

■ Raccordement

Le raccordement peut s'effectuer avec un câble provisoire ou définitif. Prière de vous adresser à ce sujet à la société distributrice d'électricité.



14. Contrôle

Toute installation à basse tension, même si elle est alimentée par le biais d'une installation privée, doit être soumise à un contrôle de conformité avant sa mise en service.

Par ailleurs, après modification, renforcement du raccordement ou extension significative de l'installation (par ex. ajout d'un circuit), l'installation électrique doit être contrôlée.

Ces contrôles doivent être effectués par un organisme de contrôle agréé.

*Confiez le contrôle
de votre installation électrique
à un spécialiste AV*



Adresses

■ Sièges centraux

Auderghem

Avenue André Drouart 27-29

B-1160 Bruxelles

Tél. : (02) 674 57 11

Fax : (02) 674 59 59

E-mail : general.management

@aib-vincotte.be

www.aib-vincotte.com

Forest

Avenue du Roi 157

B-1190 Bruxelles

Tél. : (02) 536 82 11

Fax : (02) 537 46 19

E-mail : general.management

@aib-vincotte.be

■ Sièges régionaux

Région Bruxelles

Avenue André Drouart 27-29

B-1160 Bruxelles

Tél. : (02) 674 57 11

Fax : (02) 674 59 69

E-mail : brussels@aib-vincotte.be

Région Wallonie

Charleroi-Namur

Parc Scientifique Créalys

B-5032 Les Isnes-Gembloux

Tél. : (081) 43 26 11

Fax : (081) 43 26 15

E-mail : crealys@aib-vincotte.be

Liège

Rue Gilles Magnée 90

B-4430 Ans

Tél. : (04) 247 47 33

Fax : (04) 247 29 22

E-mail : liege@aib-vincotte.be

Région Flandres

Antwerpen-Limburg

August Michielsstraat 19-21

B-2000 Antwerpen

Tél. : (03) 221 86 11

Fax : (03) 221 86 12

E-mail : antwerpen@

aib-vincotte.be

Oost- en West-Vlaanderen

Bollebergen 2b, bus10

B-9052 Gent - Zwijnaarde

Tél. : (09) 244 77 11

Fax : (09) 244 77 15

E-mail : gent@aib-vincotte.be

DEMANDE DE CONTROLE D'UNE (DES) INSTALLATION(S)

Installation électrique

- Nouvelle installation
 Renforcement compteur
 Provisoire ou chantier
 Enseigne néon
 Mesure de mise à la terre

Chauffage central avec pour combustible

- Brûleur HT

- Gaz Fuel
 Rendement thermique

Installation de gaz

- Nouvelle installation

- Extension d'installation

MANDATAIRE :

M.

Adresse

Localité Tél.

LEU DE VISITE :

.....

Date :

Signature :

Prêre de régler les frais lors de la visite.

Il vous est possible d'obtenir un rendez-vous en contactant par tél. votre bureau régional ou directement auprès de notre agent :

Nos prestations sont régies par nos conditions générales CGRP





AIB-VINÇOTTE Belgium

association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE

Siège central
Avenue André Drouart, 29
1160 Bruxelles

Tél. 02 / 674.57.11 - Fax 02 / 674.59.59



AIB-VINÇOTTE Belgium